

BUREAU FEDERAL TELEPHONIQUE DU 6 SEPTEMBRE 2005

Présents : MM. Bernard LAPASSET, Alain DOUCET, René HOURQUET, Jean-Claude BAQUE, Jean DUNYACH, Jacques LAURANS, G. PIERA, C. DULLIN, Guy MOLVEAU, Jo MASO, Serge BLANCO, Jean Louis BARTHES, Jean Luc DRUAIS.

Excusés : Mme Lydie BONNET, MM. Pierre CAMOU, Gilbert CHEVRIER, Bernard GODET, Michel PALMIE.

Assiste : Olivier KERAUDREN

* * *
 * *
 *
 *

Le Président ouvre la séance à 11 heures.

I – COMMUNICATION DU PRESIDENT :

Le Président LAPASSET félicite l'Equipe de France amateur pour sa première victoire dans le cadre de sa tournée en Argentine et au Chili.

Le Président présente, au nom du Bureau Fédéral, le soutien et la solidarité du Rugby national à la Martinique suite à la catastrophe aérienne intervenue récemment. Une lettre en ce sens a été adressée au Comité de la MARTINIQUE de Rugby.

Le Président LAPASSET informe les membres du Bureau qu'Adrien CHALMIN a été victime d'un accident grave lors d'une rencontre amicale organisée entre le RC VANNES et l'équipe Espoirs de l'AS MONTFERRAND. Le Président demande à ce que ce dossier fasse l'objet d'un suivi précis. En outre, il est demandé qu'un représentant du Comité de Bretagne aille rendre visite à Adrien CHALMIN. Le Président LAPASSET adresse au nom du Bureau Fédéral tout son soutien à Adrien et à sa famille.

II – COUPE DU MONDE 2007 :

1 – Programme des rencontres GIP – COMITES :

Des réunions d'information concernant la campagne de promotion et de billetterie de la Coupe du Monde doivent être organisées durant la semaine du 17 au 21 octobre 2005. Après discussion le calendrier des réunions est approuvé à l'unanimité (copie ci-jointe).

Le Président LAPASSET insiste sur l'importance de cette action qui concernera tout le rugby français.

Les points abordés lors de ces réunions seront les suivants :

- Rappels généraux concernant l'organisation de l'événement.
- Stratégie billetterie qui sera mise en place, et information pratique concernant le dispositif billetterie (packages, capitaines coupe du Monde...),
- Opérations d'accompagnement pour susciter l'adhésion totale de la famille du rugby.

Le Président LAPASSET insiste sur le fait qu'il faut désormais se réapproprier la Coupe du Monde. La FFR sera donc présente dans toutes les mesures d'accompagnement qui seront mises en œuvre.

Pour chaque réunion, un représentant du GIP sera associé à un membre du Bureau Fédéral.

Un document type concernant les différentes mesures d'accompagnement sera réalisé et remis aux représentants de la FFR.

Alain DOUCET indique qu'une réunion préparatoire sera organisée entre toutes les personnes concernées afin d'uniformiser les informations et définir le contenu précis des points à évoquer.

2 – Actions autour de la Coupe du Monde

Une commission « COUPE DU MONDE 2007 » a été constituée au sein de la FFR. Elle est chargée de la coordination des actions de promotion de la Coupe du Monde et d'animation autour de cet événement. Elle sélectionnera les actions qui seront labellisées et soutenues par la FFR. Le Président souhaite que les ministères puissent être associés au fonctionnement de cette commission. En effet, l'Etat est susceptible d'intervenir pour aider financièrement certaines actions.

A. DOUCET se déclare très satisfait du dispositif mis en œuvre car il permet de clarifier l'organisation et les domaines d'intervention de chacun. Cela permettra d'optimiser les actions qui seront mises en œuvre.

3 – Réunion annuelle des DRDJS :

Alain DOUCET informe les membres du Bureau Fédéral que les DRJS et DRDJS organiseront leur réunion annuelle au Centre National de Rugby à partir du 27 septembre.

Le responsable de cette opération au niveau du Ministère est Monsieur Serge AGREKE, chef du bureau DS3. Jean Louis BARTHES et Jean Claude SKRELA sont chargés d'entrer en contact avec ce dernier pour déterminer les besoins pour l'accueil du groupe et veiller à ce que tout soit réalisé dans les meilleures conditions.

Lors de cette réunion, une présentation de la COUPE DU MONDE sera organisée. Il faut présenter non seulement l'organisation et les missions du GIP mais aussi toutes les actions menées par la FFR dans le cadre des mesures d'accompagnement. En effet, celles-ci sont susceptibles de concerner directement les directeurs locaux du Ministère des Sports et d'avoir un impact fort au niveau de l'implication des cadres techniques.

Cette réunion serait organisée le 27 septembre au matin au Centre National de Rugby. Monsieur Jean François LAMOUR, Ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative, devrait y assister.

III – SECTEUR PROFESSIONNEL :

1 – Situation des internationaux :

Suite à la participation de joueurs internationaux à la première journée du TOP 14, malgré l'accord intervenu en commission paritaire dans le cadre des dispositions de la Convention Collective du Rugby Professionnel, la Commission Juridique de la LNR a été saisie par PROVALE et une procédure disciplinaire est actuellement en cours à l'encontre des clubs concernés.

Le Président LAPASSET a informé le Président de la LNR que la FFR sera vigilant concernant la procédure en cours.

Il est indiqué que Monsieur Pierre MARTINET, Président du S.C. BOURGOIN, souhaite que dans le cadre de la procédure disciplinaire, les clubs ayant enfreint la règle soient condamnés à ne pas pouvoir utiliser les joueurs concernés lors d'une autre journée.

Sur ce point, S. BLANCO souhaite indiquer que la participation des internationaux à la première journée du TOP 14 est une question particulièrement épineuse. Il indique en outre que cette question concerne principalement la relation entre les employeurs et leurs salariés.

A l'examen des dossiers, plusieurs situations peuvent se rencontrer. En outre, il avait été décidé que si des joueurs internationaux devaient participer à une rencontre, ils récupéreraient le jour de congés non pris.

Il estime qu'une procédure est mise en œuvre dans le cadre de la Commission Juridique de la LNR et qu'il convient d'attendre que la procédure suive son cours.

Le Président demande à ce que les joueurs internationaux convoqués pour subir les tests physiques répondent comme il se doit à leur convocation. Sur ce point, Jean DUNYACH rappelle que la participation des internationaux aux tests physiques est prise en compte dans la 12^{ème} semaine de mise à disposition prévue dans la convention FFR-LNR. Il s'agit donc d'une obligation pour les clubs.

Jo MASO indique que l'ensemble des joueurs convoqués le 5 septembre a subi à ce jour les tests physiques prévus.

2 – Charte de l'éthique et de la convivialité :

Concernant le document élaboré par la LNR, il est rappelé qu'une commission de Déontologie et d'Éthique a été mise en place au sein de la FFR dans le cadre de ses prérogatives.

S. BLANCO précise que le document réalisé par la LNR doit être entendu comme une charte de convivialité et non d'éthique.

3 – Obligations sportives des clubs professionnels :

Alain DOUCET rappelle que les clubs évoluant dans les compétitions professionnels, comme l'ensemble des autres clubs fédéraux et territoriaux doivent se conformer aux obligations sportives en termes d'équipes engagées fixées par les règlements de la FFR. Dans l'hypothèse où un club professionnel viendrait à ne pas respecter ses obligations, la FFR serait contrainte de transmettre le dossier à la LNR à qui il reviendrait de prendre une décision par application de ses règlements.

Il estime que la réaction négative de certains clubs professionnels au regard de leurs obligations sportives en termes notamment d'équipes de jeunes constitue une dérive dangereuse.

Il est de la responsabilité des clubs professionnels d'assumer leurs obligations tant au niveau de la formation qu'au niveau de leur obligation de développement du rugby.

JC BAQUE insiste également sur la nécessité de veiller au respect de ces principes et du règlement.

S. BLANCO confirme que les clubs professionnels doivent se conformer à leurs obligations sportives et qu'à défaut, les règlements seront appliqués strictement.

S. BLANCO souhaite qu'une convention précise soit définie entre le secteur amateur et le secteur professionnel.

R. HOURQUET rappelle les travaux menés actuellement en concertation entre la FFR et la LNR dans le cadre de la CFDPE pour définir, dans le respect des textes en vigueur, une convention type entre les associations supports et les sociétés sportives. Il indique qu'une réunion sur ce thème sera organisée prochainement.

S. BLANCO souhaite qu'en outre, une réflexion concernant les centres de formation soit engagée.

IV – AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

1 – Affiliations, ...

Le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité les affiliations, fusions, changements de nom et mises en sommeil qui lui sont présentés (Document joint).

2 – Requalifications :

Le Bureau fédéral décide à l'unanimité la requalification des joueurs suivants :

- **JAVAYON (ROUSSILLON)**
- **DULAURANS (COTE BASQUE LANDES)**

3 - Contrats aidés dans le cadre du plan de cohésion sociale :

Alain DOUCET indique qu'une rencontre a été organisée avec des représentants des ministères concernés. Le nouveau dispositif mis en place par le gouvernement permet de poursuivre les actions menées antérieurement avec des emplois jeunes.

Alain DOUCET informe les membres du Bureau qu'une réunion avec les présidents de comités, l'Amicale des Clubs amateurs, Prorugby et les ministères concernés, sera organisée le 29 septembre à MARCOUSSIS. Il est important que la FFR puisse témoigner de son implication dans le développement de l'emploi.

Le Bureau Fédéral décide d'accepter qu'un recrutement soit réalisé dans le cadre de ce nouveau dispositif par le Comité du Limousin pour assurer l'assistance du professeur chargé du Pôle d'USSEL.

4 – Prochaines réunions :

Alain DOUCET présente aux membres du Bureau Fédéral les prochaines réunions des instances fédérales qui seront organisées jusqu'à la fin de l'année 2005.

5 – Règlements Généraux :

Il est décidé à l'unanimité des membres du Bureau Fédéral et avec l'accord de S. BLANCO que le dispositif des brassards utilisés par les personnes occupant le banc de touche sera appliqué également aux rencontres du secteur professionnel.

6 – Cadres techniques :

JC SKRELA fait état des affectations des nouveaux professeurs de sport.

PERRIN : Rhône Alpes (ARDECHE)

POMAREL : Île de France

QUIVIGER : BRETAGNE

Il indique en outre que des démarches sont en cours pour transformer un poste de Cadre fédéral en Rhône Alpes en Cadre d'Etat.

Concernant les différents corps mis en place, il est décidé à l'unanimité par les membres du Bureau que les postes de CTF ne seront pas renouvelés lorsqu'un poste se libère. R. HOURQUET précise en outre que s'agissant de contrat de droit privé conclu entre un technicien et un Comité, il ne peut y avoir de mutation.

JC SKRELA demande à ce que le poste occupé jusqu'à présent par M. POMAREL soit remplacé.

D. FALQUE demande que le poste occupé en Alsace Lorraine et désormais vacant puisse faire l'objet d'une prise en charge afin de permettre son remplacement.

R. HOURQUET souhaite que les différents statuts soient clarifiés et qu'il n'y ait pas de dispositif exceptionnel qui irait à l'encontre de la clarification et la simplification recherchée.

Le Président confirme qu'il est nécessaire qu'il y ait un statut unique. Cependant, il convient de pouvoir prendre en compte la situation particulière des comités ainsi que les objectifs fixés dans le cadre de la politique fédérale.

Il est demandé à Jean Luc DRUAIS de reprendre le dossier et de faire une proposition de clarification sur l'ensemble de ce dispositif. Une réunion sera organisée entre la DTN et la trésorerie.

Les CRT seront réunis le 20 et 21 au CNR après accord de leur président de Comité Territorial.

Concernant les adjoints aux professeurs des pôles espoirs, René HOURQUET indique que les comités qui détiennent un pôle ont été destinataires d'un courrier, à l'exception d'USSEL puisqu'il n'y a plus d'assistant en place.

Une réunion prochaine avec les Présidents de Comité concernés définira la politique retenue dans ce dossier.

V – AFFAIRES FINANCIERES :

1 - Financement des secteurs :

René HOURQUET propose que l'aide apportée par la FFR aux secteurs soit de 15 000 Euros avec une majoration de 3000 Euros pour le secteur SUD OUEST en raison de la situation excentrée du Limousin. De même une majoration de 7 000 Euros pour le secteur Sud Est pour prendre en compte la Corse.

2 - Cahier des Charges des matches internationaux :

Le Cahier des charges a été transmis et a fait l'objet en retour d'observations.

R. HOURQUET fait confirmer par le bureau l'absence de participation fédérale pour les rencontres universitaires.

3 – Aide à la Politique Sportive :

JC BAQUE rappelle que concernant l'aide à la politique sportive, les aides ne seront versées qu'après réception des justificatifs par la trésorerie.

4 – Agence de Voyage :

René HOURQUET informe les membres du Bureau Fédéral que le cahier des charges relatif à l'appel à concurrence « Agence de Voyage » est en cours de réflexion.

5 – Revues Fédérales :

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de procéder à une résiliation par anticipation du contrat en cours et de procéder à un nouvel appel à concurrence afin de pouvoir intégrer dans le magazine la réalisation, jusqu'à la fin de la Coupe du Monde, d'un supplément spécial Coupe du Monde.

Le Bureau Fédéral décide que les différents appels à concurrence seront réalisés avec l'assistance du Cabinet Vivien et Juvigny.

6 – Aides aux clubs et Comités ayant participé à l'organisation du BEACH RUGBY :

Il est décidé d'accorder une aide financière exceptionnelle aux clubs et comités ayant apporté leur aide à l'organisation de cette manifestation. Ce point sera abordé lors d'un prochain CD.

7 – Divers :

René HOURQUET informe les membres du Bureau Fédéral que la FFR devant cette année acquitter l'impôt sur les sociétés le 15 octobre, cela implique d'une part une déclaration avant fin septembre et un l'arrêté des comptes de la FFR avant cette date d'autre part. Pour cela, le GIP procédera à l'arrêté de ses comptes dans les mêmes délais.

Une lettre sera adressée au GIP en ce sens.

VI – AFFAIRES SPORTIVES :

1 - Epreuves fédérales :

Il est décidé de faire un courrier pour informer les clubs des raisons justifiant le retard de l'édition du livret des épreuves fédérales.

2 - Sud Radio :

Un déjeuner sera organisé le 7 septembre avec JC BAQUE et A. DOUCET et les représentants de SUD RADIO pour renouveler le partenariat. Une convention à valider par le Service marketing sera réalisée avec cette radio.

3 - Qualification des joueurs étrangers :

Alain DOUCET indique que suite à la nouvelle réglementation mise en place, il convient de traiter la situation des joueurs qui sont en France et licenciés à la FFR depuis plusieurs années.

Sur proposition d'Alain DOUCET, il est décidé à l'unanimité par les membres du Bureau Fédéral que les joueurs ressortissant d'un Etat ayant signé une convention d'association ou de coopération avec l'Union Européenne évoluant dans le secteur, ayant bénéficié au cours des saisons antérieures d'une

carte de qualification de type A pourront par dérogation, continuer à bénéficier d'une telle carte de qualification pour la saison en cours, sous réserve de produire un titre de séjour en cours de validité.

S'agissant du secteur professionnel, le Président souhaite que la LNR confirme que la dérogation prévue pour l'assimilation des étrangers reste exceptionnelle et elle ne sera pas maintenue la saison prochaine.

4 - Etat des terrains :

Suite à la sécheresse qui touche de nombreuses régions, il est décidé d'écrire aux comités pour donner aux arbitres la compétence de ne pas autoriser le déroulement d'une rencontre selon l'état du terrain.

VII - AFFAIRES INTERNATIONALES :

Sur la proposition de Jacques LAURANS, le Bureau Fédéral décide d'accepter les modifications apportées aux dates prévues pour les rencontres internationales féminines.
Les dates des rencontres internationales intégrant ces modifications figurent au document ci-joint.

Concernant le match prévu entre le XV de France et le CANADA à Nantes le 12 novembre prochain, une rencontre entre la ville de Nantes, le FC NANTES et le comité territorial aura lieu le 16 septembre 2005 pour tenter de régler les points de désaccord restant à ce jour quant à l'utilisation du Stade de la BEAUJOIRE. Guy PIERA et Paul de KEERLE participeront à cette réunion.

VII - QUESTIONS DIVERSES :

1 – Stade Français – Stade Toulousain :

Alain DOUCET rencontrera demain mercredi Max GUAZZINI et P. WOLFF concernant l'organisation au Stade de France de la rencontre entre le Stade Français et le Stade Toulousain dans le cadre du TOP 14 2005/2006.

Le Président souhaite que la FFR soit vigilante quant aux conditions d'utilisation du Stade de France qui ont été accordées par le Consortium pour l'organisation de cette rencontre. René HOURQUET indique qu'il a une réunion avec le Consortium le 7 septembre et qu'il évoquera la question.

2 – Fête des Comités :

Sur Proposition d'Alain DOUCET, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité que la fête des comités sera organisée au Centre National de Rugby, le week end du Seven de Paris.

3 – Suivi des dossiers accidents :

Le Président LAPASSET rappelle qu'il est indispensable que la FFR soit informée dans les plus brefs délais et dispose d'informations précises et complètes, dès qu'un accident grave intervient. Ce point sera évoqué lors du prochain Comité Directeur.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 13 heures.

* * *
* *
*